

Commune de LE QUILLIO

Réunion du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 Avril 2015

Micro crèche

Subventions

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une subvention CAF d'un montant de 128000 € a été accordée dans le cadre de ce projet.

La commission pour l'attribution de la subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) se réunit le 28 avril prochain.

Travaux

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'avancée du projet Micro Crèche. Le Permis de Construire a été déposé. La commune est en attente de l'arrêté.

L'appel d'offres relatif aux travaux sera lancé le 27 avril 2015. L'ouverture des plis est prévue le Jeudi 4 juin à 14h00 et la validation définitive des lots par la Commission Appel d'offres, le mardi 16 juin à 14h00 pour une validation en Conseil Municipal le Mercredi 17 Juin 2015.

Micro Crèche : Demande de Financement Leader – Diversifier les Modes de garde sur le Territoire

Suite à un diagnostic de territoire réalisé par la Caisse d'Allocations Familiales en 2011 et à plusieurs réunions et/ou commissions enfance en 2012 et 2013, une réflexion a été engagée par le CIAS de la CIDERAL sur la mise en place d'un schéma territorial d'implantation de structures d'accueil de type « micro-crèches ».

A l'issue de la concertation intercommunale, quatre communes ont manifesté un intérêt pour accueillir ce mode de garde : Trévé, Le Quillio, Le Haut-Corlay et Plouguenast.

Pour la commune de LE QUILLIO, la présente demande de financement portera sur le volet investissement (immobilier, mobilier) de la structure petite-enfance.

Vu le calendrier de l'opération suivant : **Date de début** : 15/06/2015 - **Date de fin** : Fin Janvier 2015 ; Ouverture prévisionnelle de la structure : 01/09/2016.

Vu le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en euros H.T.	Origine	Montant en euros	%
Dépenses éligibles		Contributions publiques		
Acquisition mobilier	20 000.00 €	Union européenne - FEADER	6 000.00 €	30.00%
		Région Bretagne		
		Subvention CAF	10 000.00 €	50.00%
		Autofinancement public	4 000.00 €	20.00%
		Total public (1)		
Investissements non éligibles (2)		Contributions autres que publiques		
Acquisition bâtiment	55 000 €	Autofinancement (2) privé		0.00%
Travaux	215 000 €	Autres fonds privés (3)		
Frais Honoraires Architecte	15 600 €	Recettes générées par l'opération (4)		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal:

1. Valide le calendrier, le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les co-financements publics ;
2. Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du FEADER et dans la limite du plafond des dépenses éligibles présentées ci-dessus.
3. Autorise le Maire à signer tout document afférent

Hameau des Chênes

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le coût définitif de la viabilisation s'élève à 120 766€ HT.

La CIDERAL versera à la commune une subvention s'élevant à 37 037.05 €. Le reste à charge de la commune s'élève à 35 937.05 €.

Projet de création d'un Bibliothèque

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le jeudi 2 avril 2015, la municipalité a rencontré Madame Monique COLLET, Vice-Présidente de la CIDERAL en charge de la Culture et Rachelle RENOUARD, responsable du service Culture.

Une Commission Bibliothèque va être mise en place afin de travailler sur l'ouverture de ce service public d'ici le début de l'année 2016. Une première réunion aura lieu le Mardi 19 Mai à 18h00 à la Mairie. Toute personne de la commune intéressée par ce projet est la bienvenue.

Eglise : Chauffage défectueux

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que de nombreuses remarques ont été formulées concernant le chauffage de l'église.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 17 février 2010, le conseil avait échangé sur le coût d'un nouveau lustre s'élevant à 3983 € HT (selon le devis de la société SBM) soit 3233 €HT pour le changement du lustre et 750 € HT pour les frais de transport.

Monsieur le Maire ajoute avoir échangé sur le sujet avec les Bâtiments de

France qui recommande une certaine vigilance et conseille la commune de les associer à cette réflexion.

Monsieur le Maire ajoute cependant qu'un devis a été demandé au Groupe JM pour l'exécution de ces travaux. Ce devis s'élève à 15 540 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de profiter des travaux d'entretien de l'église pour étudier les travaux d'entretien du chauffage avec les Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire d'étudier la réfection du chauffage de l'église avec les Bâtiments de France dans le cadre des travaux d'entretien de l'église.

Tour de Bretagne

Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation du Tour de Bretagne et principalement l'arrivée de l'étape du 30 avril au Quillio.

Une réunion en présence des signaleurs a eu lieu le Lundi 13 Avril 2015 à 18h00.

Les barrières de sécurité seront à disposition le mercredi 29 avril.

Un apéritif offert par la municipalité sera servi à la salle des fêtes.

Commémoration du 8 Mai

Le rendez-vous est fixé à 11h15 à la Mairie puis cérémonie à 11h30 devant le Monument aux morts.

La commémoration sera suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

Fête des parents

Monsieur le Maire fait savoir que la Fête des parents est fixée au Dimanche 7 juin 2015 à 11h30 à la salle des fêtes.

Comme l'année passée, un lâcher de ballons aura lieu. Une carte nominative sera accrochée au ballon. Les enfants de la commune souhaitant participer sont invités à venir s'inscrire à la Mairie.

Questions diverses

Collège Saint-Joseph à Mûr de Bretagne : demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Collège Saint-Joseph sollicitant la commune pour l'obtention d'une subvention communale pour le financement des voyages pédagogiques de 5 enfants domiciliés au Quillio et fréquentant l'établissement scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas répondre favorablement à la demande du Collège Saint-Joseph par souci d'équité avec les élèves domiciliés dans la commune et fréquentant d'autres établissements scolaires.

Ecole de Musique de Mûr de Bretagne : demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Ecole de Musique de Mûr de Bretagne sollicitant la commune pour l'obtention d'une subvention communale pour le financement des projets de l'Ecole de Musique (ex : spectacle de fin d'année, interventions extérieures...). En effet plusieurs élèves de l'Ecole de Musique sont domiciliés au Quillio.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de ne

pas répondre favorablement à la demande de l'Ecole de Musique par souci d'équité avec les élèves domiciliés dans la commune et fréquentant d'autres établissements.

Accessibilité des ERP

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), devait être achevée en 2015, selon le calendrier fixé par la loi Handicap du 11 février 2005. Mais les retards pris, notamment en matière de bâti, rendent l'atteinte des objectifs illusoire.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 prévoit la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), permettant de prolonger, au-delà de 2015, le délai d'exécution des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

Ce projet d'Ad'AP doit être déposé dans les douze mois suivant la publication de l'ordonnance, donc au plus tard le 27 septembre 2015.

Monsieur le Maire ajoute que la CIDERAL a sollicité des communes qui le souhaitent à participer au groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de participer au Groupement de commande initié par la CIDERAL portant sur portant sur :

-le Diagnostic et l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmé des ERP

DONNE TOUT POUVOIR au Maire pour signer les documents relatifs à ce groupement de commande.